



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_0327

Convention Fonds de concours Vidéo
protection - 2024

Métropole Européenne de Lille

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 24° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que suite à la demande de financement pour le projet d'« Extension du dispositif de vidéo protection urbaine » dans le cadre du fonds de concours « Vidéo Protection Urbaine » de la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Tourcoing a reçu une notification le 30 septembre 2025 l'informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 78 573,21 € HT (soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-treize euros et vingt-et-un centimes hors taxe) ;

Considérant que la subvention accordée par la Métropole Européenne de Lille permet le cofinancement à hauteur de 30% (trente pourcent) du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 266 628,89 € HT (deux cent soixante-six mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-neuf centimes hors taxe),



DECISIONS

Article 1 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Métropole Européenne de Lille, qui contractualise le financement du projet d'« Extension du dispositif de vidéo protection urbaine » et les relations entre les parties.

Article 2 : Le montant de la subvention accordée est arrêté à 78 573,21 € HT (soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-treize euros et vingt-et-un centimes hors taxe).

Article 3 : Les dépenses 2024 et 2025 ont été et sont inscrites à leur budget respectif.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 24 OCT. 2025

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 24 NOV. 2025
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_0327 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/11/2025

Objet : Convention Fonds de concours Vidéoprotection MEL 2024

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 24/11/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : MEL_2024_videoprotection_l2122signature.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251124-DAJI_D2025_0327-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/11/2025